



**COMPTE RENDU DE
LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 16 JANVIER 2014**

A 20H30

Mairie de RIVOLET

69640

Présents : Pierre-Yves BURLLOT, Béatrice BOUGAIN, Christian BENOIT, Henri SANDRIN, Gilles AUTHIER, Emmanuel FELLOTT, Annick THOMASSET, Jacqueline MINOT

Excusées : Raymonde MUTABAZI (a donné pouvoir à Gilles AUTHIER)
Nadine BIARD (a donné pouvoir à Annick THOMASSET)

Secrétaire de séance : Emmanuel FELLOTT

Monsieur le Maire remercie les participants de leur présence et ouvre la séance.

Lecture faite par Madame Annick THOMASSET du compte rendu du Conseil municipal du 19 décembre 2013. N'apportant pas de remarque particulière, il est approuvé à l'unanimité des présents.

Monsieur le Maire demande l'ajout d'un point à l'ordre du jour :

- n°5 : Délibération – Déplacement congrès des maires – remboursement aux frais réels

Cette modification est acceptée à l'unanimité.

1. DELIBERATION – MONTANT DU LOYER DE L'AUBERGE

Le montant du loyer de l'auberge de Rivolet sera de 800 € TTC, répartis de la façon suivante :

- 576 € (480 € + 96 € de TVA) pour le commerce
- 224 € pour le logement

Après délibération, le Conseil municipal approuve à l'unanimité d'appliquer ce changement.

2. DELIBERATION – PAIEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT SUR ANTICIPATION

Monsieur le Maire demande à l'assemblée l'autorisation d'engager des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2014 pour pouvoir procéder au mandatement de certaines factures. Pour cela, il est nécessaire de délibérer conformément à l'article L. 1612-1 du Code général des collectivités territoriales.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal approuve à l'unanimité des voix le fait d'autoriser, dans l'attente du vote du budget 2014, des dépenses d'investissement d'un montant de 35 125,07 € correspondant à 25% des dépenses d'investissement 2013.

3. DELIBERATION – RENOUELEMENT CAE – BERNADETTE DUCROT

Le contrat de Madame Bernadette DUCROT, adjoint d'animation 2^{ème} classe, qui se termine le 4 février 2014 doit être renouvelé. En effet, ce Contrat d'Accompagnement à l'Emploi (CAE) financé à 80 % doit être renouvelé pour une durée de 8 mois à compter du 5 février 2014.

Après délibération, le Conseil municipal vote à l'unanimité pour ce renouvellement allant jusqu'au 4 octobre 2014.

4. DELIBERATION – SUBVENTION ASSOCIATION DU CSOL DU LYONNAIS – ANNEE 2014

Cette demande de subvention sera étudiée lors de la prochaine commission « Finances », et présentée lors de la séance du Conseil municipal qui votera le budget primitif 2014.

5. DELIBERATION – DEPLACEMENT CONGRES DES MAIRES – REMBOURSEMENT AUX FRAIS REELS

Après délibération, le Conseil municipal accepte à l'unanimité de procéder au remboursement aux frais réels de 59,10 € pour le déplacement à Paris de Monsieur le Maire pour assister au Congrès des Maires de France du 20 au 23 novembre 2013.

6. INFORMATIONS DIVERSES

- Auberge

La commission « Auberge » a rencontré plusieurs candidats pour le recrutement concernant la location/gérance de l'auberge. Il est exigé que le futur repreneur soit cuisinier et de préférence en couple.

- Monument aux morts

L'association des anciens combattants demande l'inscription de Monsieur Pétrus CARRON, né en 1903 à Rivolet et mort en 1945, sur le monument aux morts de la commune. Avant de procéder à cette inscription, de plus amples renseignements seront demandés.

- Association Sports et Loisirs (A.S.L.)

L'A.S.L. (les Rivoliennes) propose de financer et de mettre en place un panneau à messages variables pour annoncer les festivités de la commune. Une rencontre aura lieu entre les représentants de l'A.S.L., Monsieur le Maire et les adjoints municipaux pour examiner le sujet.

- Taux d'aide 2014 du Conseil général

Pour les opérations d'investissement réalisées sur la commune de Rivolet, le taux d'aide attribué par le Conseil général pour 2014 sera de 45% (ce même taux était de 50% en 2013).

- Urbanisme

Deux déclarations préalables ont été déposées pour demander la création d'une piscine.

Le Conseil municipal ne peut les accepter, celles-ci étant en zone A (agricole) du P.L.U., zone pour laquelle la construction de piscine n'est pas autorisée.

Monsieur le Maire et Monsieur Christian BENOIT, 2^{ème} adjoint, vont toutefois rencontrer la D.D.T. à ce sujet.

8. QUESTIONS DIVERSES

- Auberge

Madame Anne LO BONO, locataire-gérante de l'Auberge depuis le 1^{er} juillet 2013 et qui a envoyé sa dédite pour quitter les lieux le 28 janvier 2014, s'est plainte des conditions de la gérance. Elle a toutefois toujours refusé de venir en discuter en mairie.

- Urbanisme

Madame Delphine BILLET et Monsieur Julien FELLOTT ont fait une demande d'acquisition d'une partie du chemin communal rural le long de leur maison au lieudit « Pierre-Filant ».

Le Conseil municipal donne un avis favorable, pour un montant de 60 € le m² - prix fixé par le service des Domaines dans deux autres dossiers similaires.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H10.